

TROISIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de l'association dissoute:
Association Suisse des Ostéopathes en liquidation, Thônex
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extra-ordinaire
3. Date de la décision: 16.05.2007
4. Echéance de préavis des créances: **01.10.2009**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Association Suisse des Ostéopathes, en liquidation,
rue de Genève 96, 1226 Thônex
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de l'association dissoute d'annoncer leurs prétentions.
Association Suisse des Ostéopathes en liquidation
1226 Thonex

05252006